

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLE DES ABYMES  
GUADELOUPE  
Tél. : 05 90 93 80 80

# TÉLÉCOPIE

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
L'ADMINISTRATION COMMUNALE

DIRECTION D'ADMINISTRATION DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'URBANISME  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
Tél. : 05 90 48 10 47 / Fax. : 05 90 48 10 48

**Date : le 28/05/2009**

**Nombre de pages (y compris celle ci) : 3**

**EXPÉDITEUR : Jacqueline MANGO - Service Urbanisme**  
**Tél. : 05.90.48.10.81**

**DESTINATAIRE : M. FROISSART (URBASER) - Fax 0467994101**

**OBJET : certificat d'affichage et attestation de non-recours (PC VALORGABAR)**

**(Texte) : Bonjour,**

**Comme convenu je vous transmets par fax les documents réclamés pour le PC VALORGABAR (attestation de non-recours, certificat d'affichage).  
Les originaux suivent par courrier.**

**Je vous en souhaite bonne réception.**

**Jacqueline MANGO**



**VILLE DES ABYMES**  
GUADELOUPE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION CHARGÉE DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE  
L'AMENAGEMENT  
Tél. : 0590 48 10 47 / Fax : 0590 48 10 48

N/Réf. : DUA/IM/PN/09-  
Objet. : P.C : 08.31.152

### ATTESTATION DE NON RECOURS

Le Député-Maire de la Ville soussigné, atteste que le permis de construire déposé par la société VALORGABAR SAS représenté par Monsieur SAINT JOLY Claude, enregistré sous le numéro 971.101.08.31.152 et délivré le 4 mars 2009, n'a fait l'objet à ce jour, d'aucun recours.

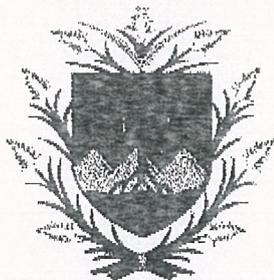
En foi de quoi, la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abymes, le 26 mai 2009

Pour le Député-Maire et par délégation,  
Le Directeur de l'Urbanisme

Olivier ZAMI





VILLE DES ABYMES  
GUADELOUPE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
COMMUNALE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION CHARGÉE DU  
DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DE L'URBANISME ET DE  
L'AMENAGEMENT

Tel. : 0590 48 10 47 / Fax : 0590 48 10 48

N/Réf. : DUA/JM/PN/09  
Objet. : P.C N° 08.31.152

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Député-Maire de la Ville soussigné, certifie avoir fait afficher en Mairie, dès le 13 mars 2009 aux lieux accoutumés, l'arrêté de permis de construire déposé par la société VALORGABAR SAS et enregistré sous le numéro 971.101.08.31.152.

Depuis cette date, aucun recours contentieux n'a été signalé.

Délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Abymes le 26 mai 2009

Pour le Député-Maire,  
Le Directeur de l'Urbanisme

Olivier ZAMI

